

Accusé de réception en préfecture :	
Date de télétransmission :	
Date de réception :	
Date d'affichage :	
Date de publication :	31 mai 2024



## D É P A R T E M E N T D E S A L P E S - M A R I T I M E S

### **ARRÊTÉ N° DFIN SB/2024/0423**

Démission d'un mandataire sous-régisseur à la Maison des solidarités départementales du Cannet  
située au Les Dryades 53 boulevard de la République 06110 LE CANNET

*Le Président du Conseil départemental  
des Alpes-Maritimes,*

Vu l'arrêté du 4 octobre 2011 modifié par arrêtés du 6 octobre 2020 et du 25 janvier 2023 instituant la sous-régie d'avances du Cannet auprès de la direction des territoires et de l'action sociale ;  
Vu l'avis conforme du régisseur titulaire du 21 mai 2024 ;  
Vu l'avis conforme des mandataires suppléants du 21 mai 2024 ;

### **ARRETE**

ARTICLE 1ER : : Madame Catherine VO n'exercera plus les fonctions de mandataire sous-régisseur à la sous-régie ci-dessus désignée à compter du 1<sup>er</sup> juin 2024.

ARTICLE 2 : Madame Valérie VICENTE VUOLO, Florence PIZZOTTI et Jessica SCALA sont maintenues dans leurs fonctions de mandataires sous-régisseurs.

ARTICLE 3 : le régisseur et les mandataires ne doivent pas payer de dépenses relatives à des charges autres que celles énumérées dans l'acte constitutif de la sous-régie, sous peine de s'exposer aux poursuites disciplinaires et aux poursuites pénales prévues par l'article 432-10 du code pénal.

ARTICLE 4 : le régisseur et les mandataires sont tenus d'appliquer les dispositions de l'instruction interministérielle du 21 avril 2006.

Nice, le 30 mai 2024

Pour le Président et par délégation,  
L'adjoint au chef du service du budget, de la  
programmation et de la qualité de gestion

Jean-Marc TUFFERY